

Objet : action sociale – Dispositif facilitant l'adaptation de votre logement

Madame, Monsieur,

L'action sociale de la Cipav déploie un dispositif d'aide à l'adaptation de votre logement.

Vous avez besoin de réaliser des travaux pour vous permettre de rester à votre domicile le plus longtemps possible ?

L'action sociale de la Cipav et son partenaire Alogia, vous accompagnent dans vos démarches. Ainsi, dans le cadre de ce dispositif, Alogia interviendra pour :

- ▶ réaliser un diagnostic complet de vos besoins d'adaptation de votre logement par un ergothérapeute
- ▶ vous accompagner dans vos démarches et recherches de différents professionnels pouvant réaliser vos travaux d'adaptation
- ▶ vous assister dans la recherche de financement pour mener à bien votre projet
- ▶ vous accompagner dans votre demande de financement auprès de l'action sociale de la Cipav

Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner dans vos démarches via la **messagerie sécurisée** de votre **espace-personnel.lacipav.fr**, dans la rubrique « Mon action sociale », cliquez sur « Demander une aide action sociale ».

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le service action sociale

Facilitez vos démarches

La Cipav met à votre disposition des services en ligne accessibles à tout moment depuis votre espace-personnel.lacipav.fr

Vous pouvez nous contacter par mail grâce à la messagerie sécurisée, consulter vos courriers et vos paiements, accéder aux demandes de retraite ou de réversion unique en ligne, prendre rendez-vous avec l'un de nos conseillers, mettre à jour vos coordonnées, etc.

Vous connecter à votre espace n'a jamais été aussi simple grâce à FranceConnect. C'est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier l'accès à vos services en ligne.



www.lacipav.fr
espace-personnel.lacipav.fr



LinkedIn
La Cipav



Facebook
La Cipav



X
@la_cipav



YouTube
La Cipav TV

ACTION SOCIALE - DEMANDE DE DIAGNOSTIC

Dans le cadre du dispositif facilitant l'adaptation de votre logement

Nous vous invitons à nous retourner ce formulaire complété et accompagné de votre dernier avis intégral d'imposition ou de non-imposition, via la **messagerie sécurisée** de votre espace-personnel.lacipav.fr en sélectionnant le thème « Mon action sociale » et l'objet « Demander une aide action sociale ».

► Votre identité

Votre référence Cipav :	
N° de Sécurité sociale :	
Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	

► Vos coordonnées

N° de téléphone :	
E-mail :	
Adresse :	

► Votre demande d'évaluation

☐ **Je souhaite bénéficier d'un diagnostic de mes besoins d'adaptation de mon logement (résidence principale) par un ergothérapeute. J'ai bien pris connaissance du fait que ce diagnostic servira de base à l'examen de ma situation pour le versement éventuel d'une aide.**

Fait à : le :

☐ **En cochant cette case, j'engage ma responsabilité tant au regard de la conformité déclarative que des obligations et droits qui en découlent.**

Les données à caractère personnel que la Cipav collecte, de même que celles qui sont recueillies ultérieurement, sont destinées à la Cipav en sa qualité de responsable du traitement. La Cipav veille à ce que seules les personnes habilitées puissent avoir accès à ces données. Les prestataires de services de la Cipav peuvent être destinataires de ces données pour réaliser les prestations que la Cipav leur confie. Certaines données personnelles peuvent être adressées à des tiers ou à des autorités légalement habilitées et ce pour satisfaire les obligations légales de la Cipav, réglementaires ou conventionnelles. Dans les conditions prévues par la réglementation relative à la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits par voie électronique à l'adresse suivante : dpo@lacipav.fr en y joignant la copie de votre carte nationale d'identité.

Vous venez de remplir votre demande de diagnostic de vos besoins d'adaptation de votre logement : assurez-vous que le formulaire est complet et accompagné du dernier avis intégral d'imposition ou de non-imposition du foyer.

→ **Attention, en cas de demande incomplète, celle-ci ne sera pas prise en charge.**

L'adaptation de votre domicile



L'action sociale
de la Cipav

Vous souhaitez réaliser des travaux pour vous permettre de rester à votre domicile le plus longtemps possible ?

L'action sociale de la Cipav vous accompagne à chaque étape de votre projet d'adaptation de votre logement.

De quoi s'agit-il ?

Dans le cadre de sa politique autour du bien vieillir, l'action sociale de la Cipav prend en charge le diagnostic de vos besoins d'adaptation de votre logement et mandate un prestataire pour vous accompagner dans vos démarches : la société ALOGIA.

À ce titre, ALOGIA :

- réalise, avec un ergothérapeute, un diagnostic gratuit et complet de vos besoins d'adaptation de votre résidence principale ;
- vous accompagne dans vos démarches et recherches des différents professionnels pouvant réaliser vos travaux d'adaptation.
- vous accompagne dans l'élaboration et la mise en place de votre plan de financement auprès des différents organismes pouvant verser une subvention dans le cadre de la réalisation des travaux (ANAH ou autre caisses de retraite par exemple).

Par ailleurs, l'action sociale de la Cipav peut également intervenir dans le plan de financement de vos travaux et vous attribuer une aide financière, en fonction de votre situation et des critères d'éligibilité.



Quels types de travaux sont pris en charge ?

Pour assurer votre maintien à domicile, il est souvent nécessaire d'adapter le logement en fonction de vos besoins et des préconisations de l'ergothérapeute.

Les aménagements les plus fréquents sont par exemple :

- l'installation d'un monte-escalier,
- l'installation d'une rampe d'accès,
- la transformation de la baignoire en douche,
- la pose de volets roulants motorisés.



l'avenir en toute confiance